



SIVU DE PEHELBRONN

PLAN LOCAL D'**U**RBANISME INTERCOMMUNAL

Etabli sur la base de la partie réglementaire
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 01/01/2016

ANNEXES SANITAIRES

PLUi ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical
en date du 09/10/2018

A Merwiller-Pechelbronn, le
M. Alfred KREIS, le Président



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

A Eau potable

1. Kutzenhausen

1.1. COMPETENCE

La compétence d'alimentation en eau potable de la commune relève du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable des communes du canton de Sultz-Sous-Forêts

1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

Le ressource est assurée par le secteur Nord du Syndicat, depuis 2 sources et 2 forages déclarés d'utilité publique le 22/12/2000 et disposent de périmètre de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

D'après l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, le rendement du réseau est de 81,70% avec des pertes estimées à 2,80 m³/km/j.

2. Lampertsloch

2.1. COMPETENCE

L'alimentation en eau potable relève de la compétence du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Périmètre Sauer-Pechelbronn.

2.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

La ressource est assurée grâce à deux forages déclarés d'utilité publique le 06/02/2008 et disposent de périmètres de protection.
L'eau est distribuée sans traitement.

2.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

D'après l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, le rendement du réseau est de 91,10% avec des pertes estimées à 1,10 m³/km/j.

3. Lobsann

3.1. COMPETENCE

La compétence d'alimentation en eau potable est assurée en régie par la commune de Lobsann.

3.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

L'eau potable distribuée provient de deux ressources :

- Du forage de Marienbronn en temps normal ;
 - Du réseau du Syndicat des Eaux de Soultz-Sous-Forêts ;
 - Par un branchement principal qui alimente le réservoir de Lobsann, en appoint en temps de crise ;
- Par une canalisation privée, pour l'alimentation permanente de cinq maisons isolées, au bout de la rue du Chêne.

Le forage de Marienbronn a été déclaré d'utilité publique le 09/10/2000 et dispose de périmètres de protection.

3.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

D'après l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, le rendement du réseau est de 92,29% avec des pertes estimées à 1,03 m³/km/j.

4. Merkwiller-Pechelbronn

4.1. COMPETENCE

La compétence d'alimentation en eau potable de la commune relève du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable des communes du canton de Sultz-Sous-Forêts

4.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

Le ressource est assurée par le secteur Nord du Syndicat, depuis 2 sources et 2 forages déclarés d'utilité publique le 22/12/2000 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

4.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

D'après l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, le rendement du réseau est de 81,70% avec des pertes estimées à 2,80 m³/km/j.

D'après l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, le rendement du réseau est de 81,70% avec des pertes estimées à 2,80 m³/km/j.

5. Preuseldorf

5.1. COMPETENCE

L'alimentation en eau potable relève de la compétence du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Périmètre Sauer-Pechelbronn.

5.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

La ressource est prélevée grâce à deux forages déclarés d'utilité publique le 06/02/2008 et disposent de périmètres de protection.
L'eau est distribuée sans traitement.

5.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

D'après l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, le rendement du réseau est de 91,10% avec des pertes estimées à 1,10 m³/km/j.

B Assainissement

1.1. COMPETENCE

La compétence Assainissement est exercée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Périmètre Sauer-Pechelbronn.

1.2. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

L'étude du zonage d'assainissement du secteur de Pechelbronn a été approuvée par délibération de la commission permanente du SDEA en date du 6 février 2014. Les communes membres du SIVU de Pechelbronn disposent ainsi d'un zonage d'assainissement.

1.3. INSTALLATIONS EXISTANTES

Les installations d'assainissement se composent de la manière suivante :

- Une branche principale s'étend d'Ouest en Est, implantée parallèlement à la vallée du Seltzbach, et collectant d'amont en aval les effluents de Preuschdorf, Merkwiler-Pechelbronn, Oberkutzenhausen et Kutzenhausen jusqu'à la station d'épuration ;
- Une seconde branche collecte les effluents de Lampertsloch et les évacue par un collecteur implanté dans la vallée de l'Augraben, jusqu'au réseau intercommunal, en amont de Merkwiler-Pechelbronn ;
- Une troisième branche permet, par refoulement, d'évacuer les effluents de Lobsann vers la station d'épuration via le réseau de Merkwiler-Pechelbronn ;
- Hoelschloch est raccordé à la station d'épuration via un collecteur intercommunal, par refoulement, et aboutissant directement à la station d'épuration.

Les zones urbanisées sont desservies dans une très large mesure par un réseau d'assainissement, dédoublé localement par un réseau d'eau pluviale.

L'ensemble du système d'assainissement repose sur le fonctionnement de nombreux déversoirs d'orage et de plusieurs stations de refoulement.

En aval du réseau intercommunal, les effluents aboutissent à la station d'épuration situés à l'est de la commune de Kutzenhausen.

1.4. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

1.5. OUVRAGE D'EPURATION

La station d'épuration située à Kutzenhausen traite les effluents des communes de Kutzenhausen, Lampertsloch, Lobsann, Merkwiler-Pechelbronn, et Preuschkorf.

Mise en service le 01/10/1998, elle dispose d'une capacité nominale de 7 000 EH (équivalent/habitants) avec un débit de référence de 2 200m³/j.

En 2017, la population desservie s'élève à 4 507 habitants. La station reste perturbée par une forte proportion d'eaux claires

Le milieu récepteur est le ruisseau du Seltzbach.

La filière de traitement est de type boue activée par aération prolongée (très faible charge) en épaissement statique gravitaire.

L'eau traitée est le plus souvent maintenue à un très bon niveau de qualité.

La production de matières sèches en 2017 a été de 161 tonnes, et la totalité de ces matières ont fait l'objet d'un épandage.

2. Ordures ménagères

2.1. COMPETENCE

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) du Nord du Bas-Rhin basé à Wissembourg.

Il s'étend sur 81 communes et représente 91 556 habitants (INSEE 2014). Les communes sont regroupées en 5 communautés de communes.

Aire de compétence du SMICTOM



Carte du périmètre d'intervention du SMICTOM du syndicat et localisation des équipements et services

2.2. COLLECTE

La collecte est assurée de manière hebdomadaire en porte à porte et assurée par SITA pour les ordures ménagères (bac brun)
Cette collecte est bimensuelle pour les déchets recyclables (tri sélectif – bac bleu) et est également assurée en porte à porte.
Des points de collecte en conteneurs sont également disponibles pour le verre.
Les deux déchèteries les plus proches sont à Soultz-Sous-Forêts et à Woerth.

2.3. TRAITEMENT

Le traitement des déchets collectés par le syndicat est assuré de la manière suivante. Les chiffres indiqués sont issus du rapport annuel de 2017.

